

Rabat, le 17 novembre 2021

Exemplarité de l'État : Le Ministère de la Justice s'engage dans le développement durable en partenariat avec l'AMEE

Dans le cadre de l'exemplarité de l'état, le Ministère de la Justice et l'Agence Marocaine pour l'Efficacité Énergétique ont signé une convention de partenariat visant l'accompagnement technique pour l'intégration des mesures d'efficacité énergétique et la réalisation des économies d'énergie au niveau des bâtiments et de la flotte mobile du Ministère.

La convention de partenariat a été signée par M. Abdellatif Ouahbi, Ministre de la Justice et M. Saï Mouline Directeur Général de l'AMEE.

Cette convention matérialise l'engagement de l'AMEE pour le déploiement de solutions d'efficacité énergétique dans les établissements publics, l'administration publique devant montrer l'exemple et mettre en œuvre dans ses propres bâtiments et services et pour sa flotte mobile, les mesures d'efficacité énergétique. L'opérationnalisation de l'efficacité énergétique est aujourd'hui un outil privilégié de bonne gouvernance et il est incontournable pour la réduction de la facture énergétique mais aussi des émissions de gaz à effet de serre. Ce genre d'initiative a pour finalité d'asseoir les fondements et les conditions favorables pour assurer la transition vers une économie verte et inclusive.

Ladite convention sera axée essentiellement sur des actions permettant l'assistance par l'AMEE au Ministère dans la réalisation des diagnostics énergétiques des bâtiments et de la flotte mobile, la mise en œuvre des recommandations de ces diagnostics, mais également la réalisation d'études permettant l'installation de systèmes photovoltaïques afin d'alimenter en électricité propre les bâtiments du Ministère.

L'AMEE assurera, à travers ce partenariat, des sessions de formations et de sensibilisation des cadres concernés dans le domaine de l'efficacité énergétique, particulièrement dans les secteurs du bâtiment durable et de la mobilité.

A travers ce partenariat, les signataires se lancent dans une réelle politique d'efficacité énergétique aussi bien au niveau technologique que comportementale et s'inscrivent dans le cadre des initiatives de réduction de l'empreinte carbone et de l'exemplarité de l'Etat.

